

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2025/026

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21
DATE DE CONVOCATION : 12 FEVRIER 2025

SÉANCE EN DATE DU 18 FÉVRIER 2025

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 20 : PÂQUES – CHASSE AUX ŒUFS ET DISTRIBUTION DE CHOCOLATS À L'EHPAD

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Sophia MATTA, adjointe au maire, qui informe l'assemblée qu'il est proposé que la commune organise une chasse aux œufs samedi le 19 avril 2025 de 14h00 à 17h00 dans le futur parc des « Hauts de Sarre » suivie par une distribution de chocolats aux résidents de l'EHPAD,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser une chasse aux œufs samedi le 19 avril 2025 de 14h00 à 17h00 dans le futur parc des « Hauts de Sarre »,
- de prendre en charge :
 - * l'achat de 400 lapins de Pâques en chocolat offerts à tous les enfants participants à cette manifestation pour un montant de 6,15 € par lapin (soit un total de 2 460,00 € TTC),
À la fin de la chasse, des membres du conseil municipal distribueront des lapins en chocolat aux résidents de l'EHPAD St Joseph,
 - * l'achat de bois pour la fabrication de décorations de Pâques pour un montant de 2 000,00 € TTC,
 - * les éventuels frais annexes liés à l'organisation de cette manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal 2025.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 24 février 2025

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 20 février 2025
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

